

**Commission Eglises en dialogue (CED)  
de la Conférence des Eglises européennes**

**Communiqué:**

**Relations entre Eglises minoritaires et majoritaires**

La question des relations entre Eglises minoritaires et majoritaires est un sujet de préoccupation et de réflexion inscrit en permanence à l'ordre du jour de la KEK. En se penchant sur cette question, la Commission Eglises en dialogue (CED) a commencé par faire le point sur les réflexions, expériences et conclusions de consultations précédentes telles que les colloques *Eglises minoritaires/majoritaires en Europe – sur la voie de la réconciliation et de la mission commune* (Comité des études de la KEK, Trondheim 1996) et *Liberté religieuse – communautés majoritaires et minoritaires considérées dans leur relation avec l'Etat* (Commission Eglise et société de la KEK, Vienne 2002). Ces documents ont constitué la base des travaux de la Commission sur ce thème. Les réflexions se sont organisées autour de deux lignes principales, selon les indications données par le Comité central de la KEK réuni en décembre 2003; la première consistait à *“poursuivre un processus de consultation visant à promouvoir le dialogue entre Eglises majoritaires et minoritaires (...) et à établir une plus grande clarté sur la manière dont on comprend les notions d'Eglises ‘minoritaires’ et ‘majoritaires’.”*

Lors de sa réunion à Aarhus (Danemark, mai 2004), la CED a décidé de mettre en place un projet d'études de cas explorant le sujet dans trois pays différents: a) un pays à majorité orthodoxe (Grèce), b) un pays à majorité protestante (Norvège), et c) un pays à majorité catholique romaine (Italie). L'idée était d'examiner la situation dans ces trois pays afin d'identifier des questions et tendances communes. La discussion de ces études de cas dans le cadre de la réunion de la CED à Cartigny (Suisse, mai 2005) s'est révélée assez difficile: la Commission a distingué des divergences dans l'approche terminologique, et constaté combien les Eglises ont parfois du mal à écouter et à interpréter les récits des autres dans un esprit de compréhension réciproque.

La seconde ligne de réflexion consistait à *“poursuivre une coopération étroite avec la Commission Eglise et société de la KEK, étant donné que les droits de la personne jouent un rôle majeur dans les relations entre les Eglises et l'Etat.”* Lors de la réunion de la Commission Eglises en dialogue à Tallinn (Estonie, juin 2006), une stratégie commune avec

la Commission Eglise et société a été discutée sous le titre *Relations entre Eglises majoritaires et minoritaires: identité ethnique, identité nationale et quête d'un témoignage commun des Eglises en Europe*.

Etant donné ce qui précède, et dans l'esprit de la *Charta Oecumenica* qui encourage les Eglises "à défendre les droits des minorités et à aider à réduire, dans nos pays, les incompréhensions et les préjugés entre les Eglises majoritaires et minoritaires", la CED réunie à Malaga (Espagne, 11-14 mai 2009) recommande ce qui suit:

- quand les termes "minoritaire" et "majoritaire" sont appliqués aux Eglises, ils ne doivent pas être compris au sens ecclésiologique, mais seulement numérique: la quantité des membres n'affecte pas leur qualité ecclésiale;
- les Eglises affirmeront qu'être une Eglise majoritaire ou minoritaire n'est pas un privilège ou un désavantage, mais que les unes et les autres répondent à l'appel de Dieu en vivant conformément à leur vocation dans l'amour, la sollicitude réciproque et la conscience des obligations qu'elles ont à l'égard de toutes les personnes et envers les Eglises voisines;
- les Eglises – tant majoritaires que minoritaires – continueront à participer activement aux processus de réconciliation et d'amélioration de la connaissance et de la compréhension qu'elles ont les unes des autres;
- les Eglises – tant majoritaires que minoritaires – s'efforceront de surmonter les malentendus, les préjugés, les comportements négatifs hérités du passé, l'indifférence, l'exclusivisme et la méfiance, et s'attacheront à promouvoir des attitudes témoignant de leur sollicitude et de leur soutien.

Nous comptons que la KEK continuera à promouvoir le dialogue sur ce thème entre Eglises majoritaires et minoritaires, grâce aux efforts conjoints de la Commission Eglises en dialogue, de la Commission Eglise et société et de la Commission des Eglises auprès des migrants en Europe.

*Malaga, Espagne, le 14 mai 2009*